

RÈGLEMENT FINANCIER DU GROUPEMENT CORPORATIF DE TENNIS DE TABLE

DE NEUCHÂTEL ET DES ENVIRONS

Art. 1. Dispositions financières

1.1. Cotisations.

- 1.1.1. Finance d'entrée pour nouveau club. Fr. 100.–
- 1.1.2. Cotisation des clubs par saison. Fr. 40.–
- 1.1.3. Cotisation des clubs pour le site Internet, par licence. Fr. 10.–

1.2. Finances d'inscriptions.

- 1.2.1. Championnat par équipe. Fr. 10.–
- 1.2.2. Coupe par équipe. Fr. 5.–
- 1.2.3. Tournoi.
 - 1.2.3.1. Série simple. Fr. 10.–
 - 1.2.3.2. Série double par joueur(se). Fr. 5.–

1.3. Licences (pas de distribution personnalisée)

- 1.3.1. Toutes catégories. Fr. 20.–

1.4. Amendes

- 1.4.1. Forfaits par équipe.
 - 1.4.1.1. 1^{er} forfait. Fr. 15.–
 - 1.4.1.2. 2^e forfait. Fr. 30.–
- 1.4.2. Exclusion ou retrait d'une équipe en cours de championnat. Fr. 30.–
- 1.4.3. Non-respect du délai de fin de championnat. Fr. 30.–
- 1.4.4. Club non excusé à une assemblée. Fr. 30.–
- 1.4.5. Feuille de rencontres fausse ou incomplète. Fr. 5.–
- 1.4.6. Non-respect du délai de l'envoi de la convocation pour la coupe. Fr. 15.–

1.5. Divers.

- 1.5.1. Forfait annuel versé au président du GCTTNE pour ses frais de fournitures et matériels. Fr. 300.–
- 1.5.2. Recours. Fr. 30.–

1.6. Tournoi.

- | | | |
|--------|---|-----------|
| 1.6.1. | Rémunération par le GCTTNE, au club organisateur, pour l'achat des prix des séries simples (par prix). | Fr. 15.– |
| 1.6.2. | Rémunération par le GCTTNE, au club organisateur, pour l'achat des prix de la série double (par prix). | Fr. 7.50 |
| 1.6.3. | Rémunération par le GCTTNE, au club organisateur, pour la location de la salle (Forfait) et le transport. | Fr. 650.– |

Art. 2. Entrée en vigueur

- 2.1. Le présent règlement entre en vigueur le 17 juin 2015. Il abroge et remplace tout règlement antérieur. Il a été modifié lors des assemblées générales mentionnées ci-dessous :

Du 17 juin 2015 à Cortaillod.

Du 15 septembre 2016 à Hauterive.

Du 3 juillet 2017 à Hauterive.

Du 1^{er} juillet 2019 à Hauterive.

Du 1^{er} juillet 2020 à Hauterive.

Du 22 juin 2022 à Peseux.

Le président central :



Eric LOMBARDET

Le caissier :



Hans-Peter KAUER